### COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

# Conseil Municipal Réunion du 31 mars 2016 à 20h30

<u>Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Frédéric David, Nelly Espagnat, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon</u>

Procurations: Pascal Pavan à Christiane Verdier, Marie Ayzac à Frédéric David

Absent sans procuration: Guillaume Miard

#### Point 1:

Nombre d'Adjoints.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver le nombre d'adjoints en place précédemment. Il sera donc de trois. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatif à cette décision.

VOTE: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

#### Point 2:

Election d'un adjoint.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire un nouvel adjoint suite à la démission de M. Pascal PAVAN de ce poste. Il est précisé que M. Pascal PAVAN reste Conseiller Municipal. Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Mme Francine VIELMON se porte candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est de :

Mme Francine VIELMON Pour : 10 Contre : 0 Mme Francine VIELMON est nommée adjointe.

L'ordre du tableau devient donc :

Maire : Pascal SALANIÈ 1<sup>er</sup> adjoint : Serge BAZIN

2ème adjointe : Christiane VERDIER

3ème adjointe : Francine VIELMON

La 3<sup>ème</sup> adjointe est installée immédiatement.

**VOTE:** POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

# Point 3:

Représentation au Pays Bourian et CCQB.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la démission de M. Pascal PAVAN de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant qui représenteront la commune auprès du PETR du Pays Bourian.

Après en avoir délibéré, Monsieur SALANIE Pascal est nommé titulaire et Monsieur Serge BAZIN est nommé suppléant au PETR du Pays Bourian. Concernant la représentation auprès de la communauté de Communes Quercy Bouriane, Monsieur le Maire ayant fait part, en 2014, de son désir de ne pas siéger en tant que représentant communautaire, Monsieur Serge BAZIN, 1er adjoint assumera cette fonction.

**VOTE:** POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

## Point 4:

Heures complémentaires personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, suite à la délibération du 28/01/2016, créant un poste d'animateur au 01/02/2016, un agent a été nommé.

La mise en place de cette activité lui a demandé un travail supplémentaire. Il est donc proposé de lui attribuer 4 heures complémentaires pour le travail effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette attribution de 4 heures complémentaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

## Point 5:

CA CCAS et Affectation résultats 2015.

002:674.86€

VOTE: POUR 4 CONTRE 0 ABSTENTION 0

# Point 6:

# CA EAU et Affectation résultats 2015.

002 : 71 938.27 € 001 : 38 741.97 €

**VOTE:** POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

## Point 7:

#### CA ASSAINISSEMENT et Affectation résultats 2015.

002 : 7 237.50 € 001 : 5 831.00 €

**VOTE:** POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

# Point 8:

### CA COMMUNE et Affectation résultats 2015.

002:0.00€

1068 : 10 747.17 € 001 : - 49 428.93 €

**VOTE:** POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 1